

REUNION DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 29 septembre à 10 heures 34 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Stéphane DECAYEUX, Mme Margaux DELETRE Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Christelle HIVER, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET

EXCUSES : Mme Catherine BENEDINI, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Pascal DELNEF, M. Marc DEWAELE, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Jocelyne MARTIN, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, Mme Patricia WYBO

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il procède à l'appel nominatif des élus et donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme BENEDINI pour Mme TEMMERMANN, M. BOHIN pour M. DECAYEUX, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme DAMIS-FRICOURT pour M. CASIER, Mme DARRAS pour M. LEC, M. DELNEF pour M. DAVERGNE, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. HERTAULT pour M. VARLET, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour Mme HIVER, Mme LHOMME pour Mme BIZET, Mme MARTIN pour Mme FONGUEUSE, M. NOIRET pour M. SOMON, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme QUIGNON pour M. STOTER et Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

20.1.28 - OPERATIONS FINANCIERES - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s et Groupe Communiste s'abstenant, le groupe Génération Ecologie votant contre.

20.1.29 - OPERATIONS FINANCIERES - REVISIONS ET ANNULATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) – M. José SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

20.1.30 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

20.1.31 - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REPARTITION DU PRODUIT 2020 – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

20.1.32 - PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1 ET 2) – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

20.1.33 - MESURES DE GESTION RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

20.1.34 - BUDGET ANNEXE - ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

20.1.35 - BATIMENTS (MISSIONS N° 02-03-08-12-15) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste ne prenant pas part au vote.

20.1.36 - SÉCURITÉ (MISSION 9) – M. José SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées

20.1.37 DEMARCHE D'INNOVATION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. LEC présente l'amendement déposé par son groupe.

Mme HIVER fournit les éléments de réponse déjà évoqués en première commission, précise que le comité de pilotage Budget participatif, comprenant des élus de différentes tendances politiques, réalise un travail constructif sur la réussite éducative et qu'il convient dans un premier temps de poursuivre sur cette thématique.

M. LEC insiste sur la nécessité d'intéresser les habitants à la vie de la société, ce que permet d'après lui, le budget participatif. Il évoque ensuite les expériences menées par d'autres Départements qui lui semblent être plus avancées.

M. le Président précise que le Département de la Somme est particulièrement innovant en ce domaine puisque son budget participatif concerne également la prise en charge de dépenses de fonctionnement.

Il est procédé au vote de l'amendement qui est rejeté, les groupes Unis pour la Somme et Rassemblement National votant contre.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

20.1.38 - INFORMATION TRIMESTRIELLE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE POST COVID 19 – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure

L'Assemblée prend acte du rapport d'information trimestrielle des aides attribuées par le Président dans le cadre du plan de relance Post COVID-19.

20.1.39 - DESIGNATIONS – M. José SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie, Rassemblement National et Groupe Communiste ne prenant pas part au vote.

20.1.40 - VOEU "POUR UN CADRE PLUS REFLECHI ET MIEUX ENCADRE DU REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE" déposé par le groupe Unis pour la Somme – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DENIS précise que les référendums d'initiative partagée (RIP) existent dans de nombreux pays comme la Suisse et estime que ces derniers participent au renforcement de la démocratie participative.

Après avoir rappelé le nombre de signatures reçues, elle déclare approuver les six mesures proposées dans le cadre du RIP portant sur la condition animale, initié par le journaliste Hugo Clément. Elle annonce que son groupe votera contre le vœu.

M. CASIER déclare partager les propos de Mme DENIS et affirme que ce type de dispositif pourrait permettre de traiter la démocratie qu'il estime aujourd'hui malade. Il indique que son groupe votera contre ce vœu.

M. STOTER s'étonne que le vœu déposé par la majorité départementale associe à la fois le principe d'avoir recours à un RIP et le sujet du présent RIP, à savoir la condition animale. Il estime que ce thème pourrait faire, selon lui, l'objet d'un référendum à part entière. Il annonce que son groupe votera contre le vœu.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à la majorité, les groupes Génération Ecologie, Génération.s et Somme à gauche votant contre, les groupes Rassemblement National et Groupe Communiste s'abstenant.

20.1.41 - VOEU "POUR UNE RÉELLE COMPENSATION FINANCIERE DE LA PRIME DE FEU AUX DEPARTEMENTS" déposé par le groupe Unis pour la Somme – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité, M. Hubert de JENLIS s'abstenant.

20.1.42 - VOEU "IL FAUT ABROGER LE DECRET PERMETTANT DE LICENCIER LES FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS : 10 000 EMPLOIS SONT MENACES" déposé par les groupes Groupe Communiste et Somme à Gauche – M Francis LEC, rapporteur

Mme HIVER communique les éléments de réponse évoqués en première commission sur le décret visé dans le présent vœu, qui se trouve être la stricte application d'une loi votée en 1986. Elle suggère aux dépositaires de ce vœu de se tourner vers les parlementaires pour proposer une modification du cadre législatif.

M. JARDE confirme la poursuite de la crise sanitaire actuelle et se dit, par ailleurs, rassuré sur l'avenir des personnels hospitaliers.

M. Gaffez annonce l'abstention de son groupe.

M. STOTER souligne le caractère anachronique de ce décret d'application d'une loi de trente quatre ans et suggère à M. le Président, nouvellement élu sénateur, de demander le retrait de cette dernière.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, le groupe Unis pour la Somme votant contre, le groupe Rassemblement National s'abstenant.

20.1.43 - VOEU "LE CONSEIL DEPARTEMENTAL N'ACCEPTE PAS LA CASSE INDUSTRIELLE ET HUMAINE DE BRIDGESTONE" déposé par les groupes « Somme à Gauche » et « Groupe Communiste » – M. Francis LEC, rapporteur

Estimant que le vœu modifié en commission ne va pas suffisamment loin, M. CHAIDRON déclare que son groupe n'est pas signataire de ce dernier et qu'il s'abstiendra sur cette nouvelle rédaction.

M. le Président précise à Mme LEPRESLE que M. LEC vient de procéder à la lecture intégrale du vœu tel que modifié en première commission.

S'associant aux propos de M. CHAIDRON, Mme ESTEBAN insiste sur la nécessité d'adopter un vœu ferme portant clairement sur une interdiction de licencier.

M. GAFFEZ déclare que son groupe votera ce vœu.

Mme LEPRESLE annonce que son groupe est en accord avec la nouvelle rédaction et indique qu'il votera pour.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité, le groupe Groupe Communiste s'abstenant.

20.1.44 - VŒU "NOUS VOULONS LA TRANSPARENCE DES FONDS PUBLICS ATTRIBUES AUX ENTREPRISES DE NOTRE TERRITOIRE" déposé par les groupes Groupe Communiste et Somme à Gauche – M. Claude CHAIDRON, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOHIN pour M. DECAYEUX et Mme LHOMME pour Mme BIZET.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.2.16 - ENFANCE FAMILLE (MISSION 3) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. LEC annonce l'abstention de son groupe sur ce rapport.

Malgré le constat de certaines bonnes mesures, Mme LEPRESLE annonce également l'abstention de son groupe.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie, Rassemblement National et Groupe Communiste s'abstenant.

(La séance est suspendue à 12 heures 09).

M. le Président donne la parole à Mme Françoise NGUYEN, Directrice générale adjointe des Solidarités et de l'insertion qui présente une déclinaison de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

(La séance est reprise à 12 heures 33).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DELETRE pour M. JARDE.

Il propose Mme Françoise MAILLE-BARBARE en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition reçoit l'accord de l'Assemblée.

**20.2.17 - STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2020-2022 -
Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Considérant que l'action du Département en faveur des crèches est insuffisante, Mme LEPRESLE indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. LEC annonce l'abstention de son groupe sur ce rapport.

Malgré les explications fournies par Mme la rapporteure, Mme LEPRESLE estime que la politique départementale en faveur de l'accueil en crèche demeure perfectible.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie, Groupe Communiste et Rassemblement National s'abstenant.

(La séance, suspendue à 12 heures 38, est reprise à 14 heures 05).

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental :

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Stéphane DECAYEUX, Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, Mme Margaux DELETRE, M. Pascal DELNEF, M. Marc DEWAELE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Emmanuel NOIRET, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON

M. le Président procède à l'appel nominatif des élus et donne lecture des pouvoirs qui lui sont remis : M. BOHIN pour M. DECAYEUX, Mme DAMIS-FRICOURT pour M. CASIER, Mme DARRAS pour M. LEC, Mme DELETRE pour M. JARDE, M. DELNEF pour M. DAVERGNE, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. HERTAULT pour M. VARLET, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour Mme HIVER, Mme LHOMME pour Mme BIZET, Mme MARTIN pour Mme FONGUEUSE, M. NOIRET pour M. SOMON, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme QUIGNON pour M. STOTER.

Il propose Mme Françoise MAILLE-BARBARE en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition reçoit l'accord de l'Assemblée.

20.2.18 - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

20.2.19 - BILAN 2019 DES TROIS PACTES TERRITORIAUX D'INSERTION – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

L'assemblée prend acte du bilan 2019 des trois Pactes Territoriaux d'Insertion.

20.2.20 - STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION INITIALE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT ET CONVENTION QUADRIpartite SUR LE TERRITOIRE AMIÉNOIS – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. LEC présente l'amendement déposé par son groupe.

Mme la rapporteure précise à ce dernier le cadre dans lequel intervient la passation de la convention relative à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

M. le Président remarque que, de nombreuses actions figurant dans l'amendement déposé, s'avèrent être déjà mises en œuvre par le Département.

Il est procédé au vote de l'amendement qui est rejeté, les groupes Unis pour la Somme et Rassemblement National votant contre.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie, Groupe Communiste et Rassemblement National s'abstenant.

**20.2.21 - EXPÉRIMENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION - SPI (MISSION 4) –
Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

M. LEC annonce l'abstention de son groupe, considérant le programme d'actions de l'expérimentation du service public de l'insertion tardif et insuffisant.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

**20.2.22 - BUDGET ANNEXE FSL (MISSION 4) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure,
conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

**20.2.23 - AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5)
Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

M. LEC estime que les mesures prévues au présent rapport demeurent insuffisantes notamment au regard de l'évolution de la crise sanitaire et note que la collectivité a pour devoir d'œuvrer davantage en faveur des aînés.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie et Groupe Communiste s'abstenant.

**20.2.24 -VOEU "POUR LA STRUCTURATION D'UNE VERITABLE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE DANS
LA SOMME" déposé par le groupe Unis pour la Somme – M. Laurent SOMON, Président,
rapporteur, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

**20.2.25 - VOEU "POUR UNE COMPETENCE INTEGRALE DES DEPARTEMENTS SUR LE BLOC MEDICO-
SOCIAL" déposé par le groupe Unis pour la Somme – M. Laurent SOMON, Président,
rapporteur, conclusions adoptées**

M. STOTER expose les explications de vote favorable de son groupe sur ce vœu amendé et précise toutefois qu'une grande vigilance sera à observer quant aux conditions de ce transfert de compétences.

Mme WYBO se déclare favorable à un tel transfert de compétences, mais livre ses inquiétudes sur la certitude d'avoir de la part de l'État les moyens dédiés. Elle demande une suspension de séance.

(La séance suspendue, à 15 heures 05, est reprise à 15 heures 10).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme MORDACQ pour M. BOHIN.

Mme WYBO annonce qu'elle votera pour ce vœu et retire, en conséquence, sa question orale relative aux compétences du Département en matière médico-sociale.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.3.3 - ENVIRONNEMENT (MISSION 6) – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le rapporteur apporte des précisions à Mme DENIS sur les PAPI et les Espaces Naturels Sensibles.

20.3.4 - AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, conclusions adoptées

20.3.5 - VŒU "POUR UNE REFORTE DES CRITERES DE L'ARCEP ET DES MOYENS POUR ACCELERER LA COUVERTURE MOBILE DANS LA SOMME» déposé par le groupe Unis pour la Somme – M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Bien que soucieuse également d'une bonne desserte du territoire par les réseaux de téléphonie mobile, Mme DENIS informe ses collègues du dépôt d'un vœu par son groupe relatif à l'instauration d'un moratoire au déploiement de la 5G.

M. RENAUX, après avoir fait part de ses regrets sur la lenteur du traitement des zones blanches dans le département, annonce que son groupe votera pour ce vœu.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.3.6 - VŒU "POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR) EN 2021" déposé par le groupe Unis pour la Somme – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.3.7 - VŒU "POUR LA MISE EN PLACE D'UN MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G" déposé par les groupes Somme à Gauche, Génération Ecologie et Génération.s – Mme Blandine DENIS, rapporteure

M. JARDE convient que le déploiement de la 5G entraînera une croissance exponentielle de l'utilisation des réseaux, note que cette technologie provoquera de fait une modification positive des usages, notamment dans le milieu médical. Il fait observer que les différents rapports et études, dont ceux de l'OMS, ne font pas état, à l'heure actuelle, d'un caractère dangereux pour la santé.

M. RENAUX estime que ces nouvelles technologies doivent participer au développement rendu aujourd'hui essentiel de la société et ajoute qu'il convient, selon lui, d'avoir confiance en la science.

Mme DENIS précise que, dans ce contexte de crise sanitaire et économique, il peut être légitime de s'interroger sur le déploiement de la 5G. Elle estime que s'orienter vers cette technologie constitue un réel choix politique, comme le fut en son temps l'orientation vers le nucléaire.

Mme LEPRESLE fait part de ses inquiétudes quant à l'impact de la 5G sur la santé humaine et suggère, comme proposé dans son vœu, d'attendre les résultats des études scientifiques.

Mme WYBO observe que toute technologie présente des travers et illustre ses propos en évoquant les énergies éolienne et nucléaire. Elle annonce que son groupe votera contre ce vœu.

Suite aux interventions de ses collègues, M. HAUSSOULIER précise que débutent aujourd'hui les enchères devant permettre l'attribution des premières fréquences aux opérateurs de téléphonie mobile. Il ajoute que cette technologie présente des intérêts, selon lui, indéniables et utiles au développement de la société et de l'attractivité du territoire. Il indique que, compte tenu du temps de déploiement réel de la 5G, les avancées scientifiques devraient permettre de mesurer d'ici là les effets de cette dernière sur la santé humaine.

M. CASIER considère que la course au progrès technologique de ces dernières années a mis à mal la planète et qu'il est, aujourd'hui, sage d'attendre.

M. RENAUX note une certaine incohérence entre les propos et les actions de certaines personnes qui se posent en défenseurs de la planète. Il ajoute, en outre, que la France doit absolument saisir cette opportunité économique.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes Unis pour la Somme, Rassemblement National et M. RENAUX votant contre, Mmes DUCROCQ, TEMMERMANN, MARCHAND, ESTEBAN, MM. PIOT et LOGNON s'abstenant.

20.3.8 - MOTION " POUR LA MISE EN PLACE DE TRAMES NOIRES DANS LA SOMME" déposée par les groupes Génération Ecologie, Somme à gauche et Génération.s – Mme Blandine DENIS, rapporteure

M. HAUSSOULIER expose les débats intervenus en troisième commission.

Bien qu'ayant des interrogations sur l'impact en matière de sécurité des trames noires destinées à réduire l'éclairage artificiel la nuit, Mme WYBO indique voter pour cette motion dans la mesure où il s'agit d'une réflexion.

M. RENAUX note qu'il existe d'autres alternatives à la mise en place de trames noires comme notamment favoriser les éclairages vers le sol. En tant que maire, il fait observer que la sécurité dans les communes relève du pouvoir de police du maire. Il indique qu'il ne votera pas ce vœu, considérant le caractère excessif de ce dernier.

M. VARLET remarque que ce vœu soulève une problématique de ville spécifiquement et que l'ensemble de la Somme, département rural, n'est pas concerné selon lui.

M. JARDE se déclare favorable à la mise en place d'une réflexion intégrant une dimension sécuritaire, adaptée aux caractéristiques des villes.

M. DAVERGNE apporte son expérience de maire d'une commune rurale, Feuquières-en-Vimeu, qui a procédé depuis quelques temps à une extinction de son éclairage nocturne.

M. CASIER regrette la sur-illumination des villes la nuit et la pollution lumineuse qui en découle.

Mme LEPRESLE rappelle que la présente motion a pour objet la réalisation d'études de faisabilité sur la création de trames noires dans les principales villes du département.

Il est procédé à un vote sur la motion qui est adoptée à la majorité, Mme MARTIN, MM. RENAUX et HERTAULT votant contre, Mmes RAGUENEAU, BIZET et M. DECAYEUX s'abstenant.

20.4.4 - INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

20.4.5 - BUDGET ANNEXE - PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

20.4.6 - SÉCURISATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

(La séance est suspendue à 16 heures 14).

M. le Président suspend la séance et donne la parole à M. Jean-Gabriel Georges, Directeur général adjoint en charge de l'Équipement pour présenter le schéma cyclable départemental 2021-2027.

(La séance est reprise à 17 heures).

20.4.7 - PROJET DE SCHÉMA CYCLABLE DÉPARTEMENTAL 2021 – 2027– Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. RENAUX adresse ses félicitations aux services départementaux pour le travail réalisé. Il espère que ce plan vélo sera mis en œuvre en concertation avec les communes et intercommunalités.

Après avoir remercié les services départementaux, Mme LEPRESLE insiste sur l'importance du développement de la pratique du vélo, regrette toutefois le manque de chiffrage de ce schéma qui aurait permis une meilleure évaluation, selon elle. Elle évoque enfin l'octroi d'une prime à l'acquisition généralisée à tous types de vélo.

M. le Président précise alors que le chiffrage demandé par Mme LEPRESLE ne pourra intervenir qu'une fois le schéma adopté et sera forcément inclus dans le plan pluriannuel d'investissement.

M. DAVERGNE, après avoir également remercié les services départementaux, revient sur l'importance d'une concertation locale, notamment entre intercommunalités voisines.

M. STOTER remercie les personnes ayant contribué à cette présentation, se déclare satisfait de la méthode envisagée, à savoir de se concerter avec les territoires. Il évoque le plan de mobilité rurale porté par la Communauté de communes Somme Sud-Ouest. Il insiste, en outre, sur l'importance de travailler de concert avec les usagers et de consacrer les moyens nécessaires à la réalisation de ce schéma.

Mme WYBO déclare apprécier la vision globale apportée par cette présentation, mais s'interroge toutefois sur la pertinence des chiffres annoncés puisqu'ils traduisent, selon elle, une vision particulière de post confinement. Elle se demande si les trois pratiques du vélo identifiées dans ce projet (sportive, citadine et touristique) emprunteront les mêmes axes de circulation. Elle s'interroge, par ailleurs, sur la réelle fréquentation de ces axes, notamment de la véloroute, en période hivernale. Enfin, elle déclare que la limitation de l'aide départementale uniquement à l'acquisition de vélos à assistance électrique suscite beaucoup de déceptions

(La séance est suspendue à 17 heures 19).

En réponse à Mme DENIS, M. Jean-Gabriel Georges, Directeur général adjoint en charge de l'Équipement, précise que les EPCI seront rencontrés par la Vice-présidente en charge des infrastructures dès cet automne puis, carte à l'appui, il apporte des éléments complémentaires de réponse à Mme WYBO sur les trois itinéraires spécifiques de pratique du vélo.

(La séance est reprise à 17 heures 23).

M. le Président fournit à Mme ESTEBAN le nombre de dossiers d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique traités et liquidés à ce jour.

M. LEC félicite M. Jean-Gabriel Georges, Directeur général adjoint en charge de l'Équipement et son équipe pour la qualité de ce document, mais soulève toutefois le problème de la sécurité liée à l'usage du vélo pour le cycliste lui-même et pour les autres usagers de la route.

M. HAUSSOULIER donne des éléments chiffrés sur la forte progression de la fréquentation des pistes cyclables sur la côte picarde pendant la période estivale.

M. DAVERGNE observe que, dans le cadre de la loi "Orientation Mobilité", les intercommunalités pourraient être appelées à assumer de nouvelles compétences dans ce domaine.

Mme LHOMME confirme la tenue de rencontres avec les Présidents des communautés de communes dès le mois d'octobre et se joint aux remerciements adressés par ses collègues aux services départementaux.

M. le Président donne lecture et réponse à la Question orale posée par M. Alex Gaffez – Groupe Rassemblement National :

« Monsieur le Président,

Comme vous le savez, avec plus de 13 000 voitures et 1 400 camions par jour, la circulation rue Jules Lardière à Fouilloy atteint des niveaux de circulation insupportables et dangereux pour les habitants.

Le contournement de Fouilloy réclamé depuis des décennies est donc essentiel pour assurer la sécurité et le bien-vivre des riverains.

Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous dire ce qu'il en est désormais de votre promesse concernant le projet du contournement de Fouilloy ?

Je vous remercie ».

Réponse

« Je souhaite tout d'abord apporter une petite correction à vos chiffres afin qu'ils soient conformes à la réalité du terrain. En 2019, il y a eu 13 000 véhicules jour sur le tronçon de la RD 1 entre la RD 23 et le pont de l'écluse dont 520 poids lourds. Et non comme vous l'indiquez 13 000 voitures et 1 400 camions par jour. A noter qu'il y a eu peu d'évolution de trafic depuis 2 ans.

Je ne peux ensuite que vous confirmer les réponses qui vous ont déjà été faites sur le sujet lors de la session du DOB de novembre 2019 et celle du 16 décembre 2019 du BP 2020. Cette opération figure toujours noir sur blanc dans le budget primitif page 334 (dernier paragraphe).

Je vous rappelle donc à nouveau la décision que nous avons prise, lors de notre réunion du 26 juin 2019, d'inscrire une nouvelle autorisation de programme de 1 200 000 € pour la réalisation des études opérationnelles de la desserte Corbie-Fouilloy afin de rendre possible la réalisation des travaux dans un prochain PPI et l'inscription au budget 2020 de 84 000 € de crédits de paiement.

Les études faune-flore, réalisées par le cabinet CERE ont démarré en octobre 2019 pour s'achever en octobre 2020. La durée de ces études est, en effet, d'une année entière afin de disposer d'un cycle biologique complet sur cette période avec un enjeu particulier sur les zones humides à proximité du canal de la Somme. Ce travail qui nous sera communiqué d'ici à la fin de l'année, permettra de cerner le contour des futures études réglementaires et opérationnelles. La prochaine étape concernera donc le lancement des études réglementaires (DUP, Loi sur L'eau,...) ».

20.5.13 - CULTURE (MISSION 10) – M. Laurent SOMON suppléant Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Les Conseillers départementaux membres de l'EPCC Somme Patrimoine ne prennent pas part aux débats et au vote sur la partie du rapport concernant cette instance.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe Rassemblement National s'abstenant.

20.5.14 -BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DE SAINT RIQUIER (MISSION 10) – M. Laurent SOMON, Président, rapporteur, conclusions adoptées

20.5.15 - COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. PIOT annonce que son groupe votera contre ce rapport, regrettant l'externalisation des missions d'entretien et de plonge dans les collèges.

M. CASIER regrette le caractère "fourre-tout" de ces rapports ainsi que la nouvelle présentation. Il approuve néanmoins certaines actions comme l'introduction du bio dans les cantines. Il déplore, par ailleurs, la poursuite de l'externalisation des missions d'entretien et de plonge sans qu'aucun bilan de l'expérimentation n'ait été mené. Il annonce qu'il ne prendra pas part au vote en tant que principal du collège William Henri Classen d'Ailly-sur-Noye. Il indique que Mme DAMIS-FRICOURT dont il possède le pouvoir votera contre.

M. le Président précise à M. CASIER que l'expérimentation d'externalisation menée est globalement satisfaisante, d'où sa poursuite.

En appui des propos de M. le Président, M. VARLET cite le collège Béranger de Péronne dont le principal se réjouit de cette externalisation.

Mme DENIS fait état du problème d'approvisionnement en gel hydroalcoolique rencontré par le collège Guy Mareschal à Amiens et évoque également l'utilisation insuffisante du dispositif Pass'sport depuis sa dématérialisation.

Mme LEPRESLE annonce que, faute de pouvoir voter uniquement contre l'externalisation des missions d'entretien et de plonge au sein des collèges, son groupe votera contre la totalité de ce rapport.

En réponse à M. CASIER, Mme HIVER précise que le Département a dégagé, dans le cadre de la dotation budgétaire consacrée aux emplois temporaires dans les collèges, une enveloppe supplémentaire de 550 000 € pour permettre à ces établissements de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions possibles dans ce contexte de crise sanitaire.

Mme la rapporteure apporte des précisions, suite à l'intervention de ses collègues, sur l'expérimentation de l'externalisation des missions d'entretien et de plonge, la dotation en gel hydroalcoolique des établissements et le dispositif Pass'sport.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes Somme à Gauche, Génération Ecologie et Mme DAMIS-FRICOURT votant contre, le groupe Groupe Communiste s'abstenant et M. CASIER ne prenant pas part au vote.

20.5.16 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – M. Laurent SOMON, Président, rapporteur, conclusions adoptées

20.6.6 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER ne prend pas part au vote de ce rapport en tant que maire de Briquesmenil-Floxicourt.

20.6.7 - TOURISME (MISSION 15) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

20.6.8 - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES « SOMME TOURISME » - ANNÉE 2019 – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur

L'assemblée prend acte du rapport financier 2019 de l'Agence de développement et de réservation touristiques Somme Tourisme.

20.6.9 - BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES – M. Laurent SOMON, Président, rapporteur, conclusions adoptées

20.6.10 - VOEU "CONTRE LE PROJET DE LOI REMETTANT EN CAUSE L'INTERDICTION DES NEONICOTINOÏDES" déposé par les groupes Génération Ecologie, Génération.s et Somme à Gauche – Mme Marion LEPRESLE, rapporteure

Ayant une position personnelle partagée sur la réintroduction de produits contenant des néonicotinoïdes dans la production des betteraves sucrières notamment, M. STOTER indique qu'il ne prendra pas part au vote.

M. le Président fait observer à Mme LEPRESLE, chiffres à l'appui, que la population des abeilles ne semble pas en souffrance en ce moment et que l'utilisation de semences enrobées, dans un cadre bien précis, devrait limiter l'impact actuellement négatif de l'interdiction sur la filière agricole et notamment celle de la betterave sucrière.

M. RENAUX souligne les efforts réalisés par les agriculteurs français et, après s'être déclaré « insupporté » par le greenwashing actuel, il annonce qu'il votera contre ce vœu.

Mme WYBO déclare partager les inquiétudes émises quant au devenir de la filière betteravière, fort impactée par cette interdiction et indique que son groupe votera contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour M. RENAUX.

Mme BIZET estime qu'au-delà de l'utilisation ou non des néonicotinoïdes en France, il convient aussi de s'interroger sur la qualité des produits alimentaires en provenance de l'étranger.

M. de JENLIS se déclare choqué par les propos de Mme LESPRESLE alors que la filière betteravière de la Somme se trouve dans une situation extrêmement préoccupante, selon lui, du fait notamment du lobbying écologiste. Il considère, qu'en ce domaine, la priorité doit être de soutenir l'emploi agricole.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme TEMMERMANN pour M. CHAIDRON.

Mme DUCROCQ fait état des difficultés rencontrées par les agriculteurs de son secteur et observe que le recours à de tels types de produits s'avère être d'un usage particulièrement encadré.

M. CASIER apporte son soutien à ce vœu.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis, M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX.

Mme LEPRESLE estime que les préoccupations écologiques et de biodiversité doivent être considérées au même titre que les considérations économiques.

Mme CARON-DECROIX s'excuse auprès de ses collègues de son absence du jour.

Il est procédé au vote du vœu qui est rejeté :

- Ne prend pas part au vote : M. STOTER
- Abstention : MM. CHAIDRON, DAVERGNE et Mmes MARCHAND, ESTEBAN
- Contre : les groupes Unis pour la Somme, Rassemblement National et M. RENAUX

(La séance, suspendue à 18 heures 40, est reprise à 18 heures 55).

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, Président du Conseil départemental :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise MAILLE-BARBARE suppléant Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS : Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Stéphane DECAYEUX, Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : M. Franck BEAUVARLET, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, Mme Margaux DELETRE, M. Pascal DELNEF, M. Marc DEWAELE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. René LOGNON, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance. Il procède à l'appel nominatif des élus et donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, Mme DAMIS-FRICOURT pour M. CASIER, Mme DARRAS pour M. LEC, Mme DELETRE pour M. JARDE, M. DELNEF pour M. DAVERGNE, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour Mme HIVER, M. LOGNON pour M. RENAUX, Mme MORDACQ pour M. BOHIN, M. NOIRET pour M. SOMON, M. PIOT pour Mme BENEDINI, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme QUIGNON pour M. STOTER, Mme TEMMERMANN pour M. CHAIDRON.

20.1.27 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 – M. José SUEUR, rapporteur général

M. STOTER formule les observations du groupe Somme à Gauche sur le présent budget supplémentaire, revient sur les remarques formulées en séance d'ouverture par le Président de son groupe – le plan de rattrapage « petits bras », « l'insincérité budgétaire » concernant les DMTO, les crédits disponibles sur la ligne 515, l'insuffisance de l'investissement du Département – et, estimant que ce budget supplémentaire ne répond pas aux besoins des Samariens, il annonce que son groupe votera contre.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur général sont adoptées à la majorité, les groupes Somme à Gauche, Génération.s, Génération Ecologie, Groupe Communiste et Rassemblement National votant contre.

M. le Président adresse ses remerciements à l'ensemble des élus et à l'administration départementale, appelle ses collègues au respect des gestes barrières en cette période particulière de pandémie. Avant de lever la séance, il rappelle la tenue de la commission permanente le lundi 5 octobre 2020, à 9 heures 30, en visioconférence.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 19 heures 18).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,

Mme Margaux DELETRE



Mme Françoise MAILLE-BARBARE

